

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

ID : 066-216601336-20220905-2022\_DM17-AU



**DM N° 2022 / 17**

Le Maire,  
Bruno GALAN

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**DECISION DU MAIRE**

**RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION BASKET CLUB DES ALBERES**

**DE LA HALLE SPORTIVE**

**18 bis RUE HAROUN TAZIEFF**

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 et suivants,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'utilisation par l'association de BASKET CLUB DES ALBERES, de la Halle sportive, durant la saison 2022/2023, afin de pratiquer son activité,

Considérant qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition et de réservation de la Halle Sportive en faveur de ladite association, et ce, à titre gratuit.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de procéder à la signature de la convention de mise à disposition et de réservation de la Halle Sportive, 18 bis Rue Haroun Tazieff, en faveur de l'association énoncée ci-dessus, selon le planning des activités de celle-ci, détaillé dans la convention.

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

ID : 066-216601336-20220905-2022\_DM17-AU

**Article 2** : dit que cette mise à disposition est gratuite.

**Article 3** : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner d'acte.

Un extrait est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Céret.

Fait à PALAU-DEL-VIDRE, le 5 Septembre 2022

Le Maire,  
**Bruno GALAN**



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le contrôle de légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal administratif de Montpellier.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le